



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 mars 2017

L'Association des Maires d'Ile-de-France et le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France, partenaires pour la remise des prix du Label régional des Villes et Villages Fleuris.

A l'occasion du Salon des Maires d'Ile-de-France, le CRT Paris Ile-de-France organise la remise des prix du Label 2016 VVF, Label de qualité de vie. Stéphane Beaudet, Président de l'AMIF et Catherine Dumas, Vice-présidente du CRT Paris Ile-de-France et Présidente du Jury VVF en Ile-de-France, récompensent les 36 communes lauréates qui ont su améliorer leur cadre de vie.

Catherine Dumas souligne « l'amélioration du cadre de vie par le développement des espaces paysagers privés et publics s'inscrit dans une politique globale d'environnement. Il participe à l'image des communes et représente un réel outil de promotion touristique.

C'est en cela que nous avons toute la légitimité de partager cet évènement avec les élus des communes d'Ile-de-France ».

Partenaires depuis 2006, date à laquelle le nombre des communes labellisées en Ile-de-France a été multiplié par 4 en 10 ans, le CRT avait décidé d'organiser la remise des prix dans le cadre du Salon des Maires d'Ile-de-France afin de mieux accueillir les élus des villes et villages labellisés, venus de plus en plus nombreux féliciter les maires et les équipes municipales des communes lauréates. Cette décision a été justifiée puisque 10 ans après, le nombre des communes labellisées augmente toujours, atteignant 323 villes et villages, fiers de valoriser la qualité de leur territoire grâce à leurs panneaux 1, 2,3 ou 4 fleurs...

Pour Stéphane Beaudet, *« ce prix est un des temps forts du Salon des Maires d'Ile-de-France. Il témoigne de la volonté constante qu'ont les Maires et leurs équipes d'améliorer le cadre de vie de leurs administrés. Pour eux, l'entretien et l'embellissement des villes participent pleinement à la promotion du « mieux vivre ensemble ». Le Label Villes et Villages fleuris est un marqueur de qualité et une reconnaissance de leur engagement ».*

Le Label régional des Villes et Villages Fleuris, un Label de qualité de vie

Le Label récompense l'analyse, la stratégie et le travail des services techniques des communes qui, par leur savoir-faire, valoriseront leur territoire.

La pertinence de l'aménagement paysager, qui sera différent selon la taille de la commune, la réflexion et les actions menées en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles, l'utilisation raisonnée des plantes, le fleurissement, l'entretien et le remplacement des arbres, sont autant de critères qui sont pris en compte par le jury et intégrés au programme soutenu par les élus.

Sans oublier la qualité de l'espace public qui doit être surveillée de près en maîtrisant les enseignes, en effaçant les réseaux, en rénovant les façades et le mobilier urbain, en développant la qualité de la voirie et la propreté de la ville.

Le concours VVF, c'est :

L'importance des échanges : les membres du jury doivent donner des conseils lors de la visite pour permettre aux techniciens d'améliorer leurs actions.

La qualité des visites : en évaluant 3 villes par jour, le jury consacre 1 heure et demie en moyenne à visiter chaque commune et renseigne la grille d'évaluation et le rapport du jury après chaque visite.

La neutralité du jury : les membres du jury ne visitent pas leur département de travail ou de résidence puisqu'il y a 2 circuits différents chaque jour.

L'égalité météorologique : toutes les visites se font entre le 14 juillet et le 15 août, afin de profiter de la maturité du fleurissement.

Retrouvez toutes les informations sur le site : pro.visitparisregion.com

CONTACTS PRESSE

AMIF

Ludivine Vanthournout – 07 62 34 00 05

lvanthournout@amif.asso.fr

Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France

Catherine Barnouin – 01 73 04 83 13

cbarnouin@visitparisregion.com

ANNEXE

VILLES LAUREATES 2016

Une répartition des communes lauréates du Label 2016 en Ile-de-France où tous les départements franciliens sont à l'honneur : la Seine-et-Marne (12 communes), les Yvelines (9 communes), le Val d'Oise (6 communes), le Val-de-Marne (4 communes), l'Essonne et la Seine-Saint-Denis (2 communes chacun) et les Hauts-de-Seine (1 commune).

Attribution de la 1^{ère} Fleur :

-BEAUMONT-DU-GÂTINAIS (77) ; CLICHY-SOUS-BOIS (93) ; CORBREUSE (91) ; DAMMARTIN-EN-GOËLE (77) ; ECHOUBOULAINS (77) ; GUYANCOURT (78) ; LA FALAISE (78) ; MAGNANVILLE (78) ; MAGNY-LES-HAMEAUX (78) ; MANTES-LA-VILLE (78) ; MEULAN (78) ; MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95) ; ROISSY-EN-BRIE (77) ; SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE (78) ; SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES (77)

Attribution de la 2^{ème} Fleur :

-ARCUEIL (94) ; CREGY-LES-MEAUX (77) ; FERRIERES-EN-BRIE (77) ; FLAGY (77) ; GARGES-LES-GONESSE (95) ; LIZY-SUR-OURCQ (77) ; MARLY-LE-ROI (78) ; NEUILLY-PLAISANCE (93) ; SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY (77) ; VAUREAL (95) ; VILLECRESNES (94)

Attribution de la 3^{ème} Fleur :

-ABLIS (78) ; ALFORTVILLE (94) ; BAULNE (91) ; BERNES-SUR-OISE (95) ; CLAMART (92) ; DOMONT (95) ; GONESSE (95) ; MAGNY-LE-HONGRE (77)

Les communes lauréates qui recevront un accessit et qui seront proposées au jury national :

-COULOMMIERS (77) ; SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)

Et un jardinier, dont la carrière exemplaire sera récompensée par la Médaille du jardinier :

Monsieur Gino LAVIGNE, Responsable du fleurissement à Bernes-sur-Oise (95)